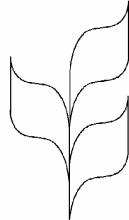




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/MYPOW/4
7 janvier 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL :
ANGLAIS

RÉUNION INTERSESSIONS À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES JUSQU'EN 2010

Montréal, 17-20 mars 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES JUSQU'EN 2010

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans le paragraphe 1 de la décision VI/28, la Conférence des Parties priaît le Secrétaire exécutif d'élaborer un programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'en 2010, couvrant le programme de travail traitant de ses huitième, neuvième et dixième réunions, en se basant sur le projet de programme de travail pluriannuel préparé pour la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rev.1), en prenant pleinement en considération le Plan stratégique de la Convention et en se fondant sur les propositions des Parties à la Convention et les avis de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). La Conférence des Parties a également décidé que le programme de travail traitant de ses neuvième et dixième réunions serait arrêté à sa prochaine réunion.

2. Dans le paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties demandait aux Parties de soumettre au Secrétaire exécutif des propositions sur les questions à inclure dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties. Dans le paragraphe 3 de la décision, la Conférence des Parties décidait de tenir une réunion intersessions à composition non limitée pour examiner le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, immédiatement après la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

3. Dans une notification datée du 3 juillet 2002, le Secrétaire exécutif a rappelé aux Parties qu'elles devaient soumettre au Secrétariat leurs propositions sur les questions à inclure dans le programme de travail pluriannuel, et ce, avant le 31 octobre 2002. A la suite de la demande faite par un certain nombre de

* UNEP/CBD/MYPOW/1.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Parties et dans le but de rassembler le plus de propositions possibles, le délai de la soumission des propositions a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2002.

4. Au 10 décembre 2002, les propositions de questions à inclure dans le programme de travail pluriannuel soumis par les Parties, afin de répondre au paragraphe 2 de la décision VI/28, ont été reçues des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Canada, Chine, Colombie, Indonésie, Mexique, Sainte-Lucie, République tchèque, Sénégal, Tadjikistan et Union européenne. Un des membres du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques a présenté certains avis.

5. La Section II de la présente note inclut des propositions d'éléments supplémentaires en vue d'un examen approfondi, reçus en réponse à la décision VI/28. Ces propositions sont également reflétées sous la forme d'un tableau dans l'annexe I, avec les propositions originales diffusées au cours de la sixième Conférence des Parties dans la note du Secrétaire exécutif sur le programme de travail pluriannuel (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rev.1). D'autres commentaires et propositions reçus sur des éléments spécifiques de la note du Secrétaire exécutif sont présentés dans l'annexe II. L'annexe III présente des propositions pour les partenaires supplémentaires afin de préparer et de mettre en œuvre les travaux sur des questions spécifiques. Ces commentaires et propositions seront également examinés par l'Organe subsidiaire chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques lors de la huitième réunion, qui se déroulera une semaine avant la Réunion intersessions, de sorte que l'Organe subsidiaire puisse fournir des conseils à la Réunion, le cas échéant.

II. PROPOSITIONS ET COMMENTAIRES SOUMIS PAR LES PARTIES ET L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

A. Généralités

6. Lorsque l'on examine les divers thèmes en vue de les intégrer éventuellement dans le programme de travail pluriannuel, il est important de voir comment les éléments pourront contribuer à la réalisation des objectifs généraux de la Convention, ainsi que du Plan stratégique adopté par la Conférence des Parties à sa sixième réunion, et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable.

7. En ce qui concerne les soumissions reçues par le Secrétariat, les avis et commentaires varient beaucoup. Certaines Parties sont d'avis qu'aucun nouveau sujet ne soit ajouté au programme de travail et que l'accent soit mis sur l'examen de la mise en œuvre des décisions existantes de la Conférence des Parties, à la lumière du Plan stratégique. Ces Parties ont soutenu que l'introduction de nouveaux éléments entraînerait une perte de vue du thème central, et par conséquent, des progrès limités dans les programmes de travail existants. D'autres Parties ont suggéré l'ajout de nouveaux sujets et l'affinement de certains éléments du projet de programme de travail examiné par la Conférence des Parties à sa sixième réunion. Les éléments supplémentaires suggérés sont examinés dans la Section B ci-dessous et les autres commentaires et propositions sont présentés dans les annexes II et III ci-après.

B. Sujets supplémentaires proposés en vue d'un examen approfondi

8. Cette section présente les sujets supplémentaires proposés par les Parties en vue d'un examen aux huitième, neuvième et dixièmes réunions. Des activités éventuelles qui pourraient être menées sur chacun de ces sujets ont également été proposées.

1. Huitième réunion de la Conférence des Parties (2006)

9. Les éléments qui doivent être examinés en profondeur à la huitième réunion de la Conférence des Parties, et qui ont été proposés dans le projet de programme de travail soumis à la conférence des Parties à sa sixième réunion sont énumérés dans l'annexe I ci-dessous. De plus, la soumission que le Secrétariat a reçue de la Chine proposait l'élément supplémentaire suivant en vue d'un examen approfondi à la huitième réunion de la Conférence des Parties : «évaluation et atténuation des impacts négatifs». Ce sujet peut être examiné au titre des travaux en cours sur l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique (y compris culturelle et sociale) dans les évaluations d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques, conformément aux décision VI/7 A et VI/10 D. Le programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale contribuera à la mise en oeuvre de cette question. Les activités pourraient comprendre :

- (a) L'identification des outils d'évaluation sur les impacts (comme l'évaluation des impacts sur l'environnement et l'évaluation des impacts à des fins stratégiques, l'évaluation des impacts sur la santé, les évaluations d'impacts cumulatifs, etc.) et l'incorporation des questions relatives à la diversité biologique (basée sur les travaux en cours) ;
- (b) La compilation d'études de cas mettant l'accent sur des secteurs industriels particuliers (par exemple : le secteur minier, le secteur de l'énergie (ceci peut inclure les questions relatives à l'énergie hydroélectrique et à l'eau), le secteur agricole, etc.) ;
- (c) La fourniture d'outils d'évaluation des impacts et de lignes directrices techniques sur les secteurs industriels choisis (selon l'alinéa (b) ci-dessus).

2. Neuvième réunion de la Conférence des Parties (2008)

10. Les éléments qui seront examinés en profondeur à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, proposés dans le projet de programme de travail soumis à la Conférence des Parties à la sixième réunion, sont énumérés dans l'annexe I ci-après. En outre, les soumissions reçues par le Secrétariat proposent l'examen approfondi d'un certain nombre de questions supplémentaires.

Moyens de subsistance durables des communautés

11. Le Canada a proposé ce thème, étant donné que les principales discussions thématiques de la COP 9 concernent essentiellement les questions socio-économiques, et que cette question était très en vue pendant le Sommet mondial sur le développement durable, qu'elle a fait l'objet d'une attention considérable. Les activités concernées pourraient comprendre :

- (a) L'évaluation de la relation entre les moyens de subsistance des communautés et la conservation de la diversité biologique ;
- (b) La fourniture de lignes directrices sur l'utilisation durable de la diversité biologique pour soutenir l'économie et l'environnement de ces communautés et leur indépendance.

Pauvreté, pressions sur les populations et participation des parties prenantes

12. Tel que déclaré par le Canada, et à la lumière du Plan stratégique et du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable, «la pauvreté» devrait être discutée à titre de question multisectorielle à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que les obstacles à la mise en

/...

œuvre du Plan stratégique, y compris notamment « la pauvreté », « les pressions exercées sur les populations » et « la participation des parties prenantes ».

Les activités pourraient comprendre :

- (a) L'évaluation de la relation entre les pressions exercées sur les populations et l'appauvrissement de la diversité biologique ;
- (b) La mise à disposition de lignes directrices concernant la participation des parties prenantes à la gestion de la diversité biologique ;
- (c) La compilation d'études de cas sur les utilisations durables de la diversité biologique visant à atténuer la pauvreté ;
- (d) La mise à disposition d'orientations sur les mesures à prendre afin d'atténuer la pauvreté par une utilisation durable de la diversité biologique.

Mise en place d'un mécanisme de centre d'échange complet et opérationnel

13. En proposant ce sujet, le Canada a remarqué que le Plan stratégique avait identifié le manque de connaissances et d'informations accessibles qui freinent la mise en oeuvre des objectifs de la Convention. De plus, il n'y a pas eu de discussion sur l'élaboration d'un mécanisme de centre d'échange détaillé et opérationnel depuis la cinquième Conférence des Parties. Par conséquent, le Canada a recommandé que les articles 17 et 18 de la Convention soient examinés comme des questions multisectorielles, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération scientifique.

14. Il faudrait toutefois noter que cette question devrait également être examinée à titre d'élément sur le transfert de technologie et la coopération technologique à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la septième réunion de la Conférence des Parties. De plus, l'élaboration d'un mécanisme de centre d'échange détaillé et opérationnel exige que :

- (a) La coopération technique et scientifique mette fortement l'accent sur les questions thématiques et multisectorielles de la Convention ;
- (b) L'investissement dans l'élaboration d'un mécanisme de centre d'échange national visant à coordonner les activités qui s'appliquent aux questions thématiques et multisectorielles ;
- (c) L'adhésion à des modèles, protocoles et normes communs, afin de faciliter l'échange et le partage des informations relatives à la diversité biologique ; et
- (d) L'utilisation du mécanisme de centre d'échange dans les activités de création de capacités.

Surveillance, évaluation et taxonomie

15. Les activités proposées par la Chine, en vertu de cet élément, pourraient inclure :

- (a) La création d'une corrélation entre la taxonomie, les indicateurs, la surveillance et l'évaluation ;

/...

- (b) L'élaboration et la conception d'un flux d'informations liant les éléments dans le point (i);
- (c) La production de lignes directrices opérationnelles visant à élaborer les informations taxonomiques afin de développer des indicateurs relatifs à la diversité biologique et de les utiliser dans les programmes d'évaluation et de surveillance au niveau national ;
- (d) La production de schémas sur la taxonomie afin de guider l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire à centrer ses efforts sur les domaines clés et les questions importantes ;
- (e) L'élaboration de fiches méthodologiques, de lignes directrices et d'actions de formation pour soutenir l'élaboration de programmes d'indicateurs et de surveillance nationale.

3. Dixième réunion de la Conférence des Parties (2010)

16. Les éléments qui seront examinés en profondeur à la dixième réunion de la Conférence des Parties, et qui sont proposés dans le projet de programme de travail soumis à la Conférence des Parties à sa sixième réunion, sont indiqués dans l'annexe I ci-dessous. La Chine a suggéré que la diversité biologique et les changements climatiques soient traités à la réunion de 2010. Toutefois, il est déjà prévu que ce thème sera examiné en profondeur à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la septième réunion de la Conférence des Parties.

4. Propositions de questions supplémentaires qui seront examinées en profondeur, sans précision de la réunion de la Conférence des Parties

17. Les soumissions reçues par le Secrétariat incluaient les propositions d'un certain nombre de questions supplémentaires à examiner, sans pour autant préciser la réunion pendant laquelle l'examen serait fait. Ces questions sont discutées sous plusieurs titres dans cette section.

Aspects économiques de la diversité biologique :

- 18. L'Algérie a proposé :
 - (a) L'évaluation économique de la diversité biologique ;
 - (b) L'évaluation écologique de l'agriculture afin de créer un réseau d'aménagement agricole, forestier, et de bétail, afin d'appliquer la démarche de la diversité biologique à la création de zones de développement durable, via des moyens participatifs ;
 - (c) L'évaluation de la diversité biologique pour l'industrie (l'intégration de critères de développement, de conservation des ressources biologiques et des habitats, de la relation avec les processus géographiques et de la production) et le transport (l'adaptation et l'utilisation de la diversité biologique pour améliorer l'infrastructure de cette dernière dans le cadre du réseau de transport terrestre).
- 19. L'Arabie saoudite a proposé des études économiques sur la perte résultant de la détérioration de la diversité biologique, en déterminant l'ampleur de cette perte financière et économique, et des effets de la détérioration de la diversité biologique sur les conditions sociales et sanitaires de la population locale.
- 20. Toutefois, ces questions sont actuellement traitées dans le cadre du programme de travail sur les mesures d'incitation, l'approche fondée sur les écosystèmes, l'évaluation des impacts et la gestion intégrée

/...

dans la diversité biologique agricole. Les travaux en cours comprennent le rassemblement et la diffusion des études de cas et des informations relatives aux mesures d'incitation, y compris des mesures pour internaliser les services de diversité biologique, l'évaluation des valeurs de la diversité biologique, afin de mieux intégrer ces valeurs dans les initiatives et les décisions politiques des secteurs privé et public, et la facilitation de la participation du secteur privé dans, et enfin, les responsabilités vis-à-vis de la gestion de la diversité biologique.

/...

Surveillance et évaluation

21. Sainte-Lucie a proposé: les impacts de la libre circulation des populations sur l'ensemble de la diversité biologique. Ce sujet pourrait être examiné comme faisant partie du thème principal relatif à l'impact de la mondialisation sur la diversité biologique.

22. L'Arabie saoudite a recommandé le sujet suivant : les études socio-économiques sur les populations locales affectées par la détérioration de la diversité biologique et la recherche de solutions alternatives pour les moyens de subsistance. Ce sujet est traité dans le programme de travail pour la mise en œuvre de l'article 8(j) sous « évaluations des impacts socio-culturels ».

Renforcement des capacités

23. Le Sénégal a proposé : « Le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles »

24. L'Indonésie a recommandé : «Le renforcement des capacités en vue de créer un programme de sensibilisation du public ». Il faut toutefois noter que ceci est l'objectif des trois éléments du programme du programme de travail de l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, adoptée par la Conférence des Parties, dans sa Décision VI/19. La plupart des activités comprises dans les éléments du programme doivent être menées par les Parties elles-mêmes, avec l'aide du Secrétariat (création d'un fichier d'experts de l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, afin d'aider à la préparation de cours de formation à distance, etc.).

25. De plus, la question du renforcement des capacités est traitée par plus de 47 décisions de la Conférence des Parties, en vertu de programmes de travail thématiques spécifiques et de différentes questions multisectorielles. Le renforcement des capacités peut donc être considéré comme une question multisectorielle qui couvre des moyens clés visant à mettre en œuvre la Convention. La Conférence des Parties peut réviser le statut de la mise en œuvre des décisions pertinentes déjà prises en matière de renforcement de capacités.

Réseaux et bases de données

26. Le Tadjikistan a proposé les sujets suivants :

(a) « La création d'une Base de données internationale commune sur les ressources biologiques ». Il est nécessaire de clarifier si ce sujet se rapporte à une initiative taxonomique ou à une liste de codes génétiques ;

(b) « L'organisation d'un réseau régional écologique et de conservation biologique » et « L'utilisation de matériel de rassemblement des données pour les pays de la CEI (Communauté des États indépendants – ex-Union soviétique) ». Certains réseaux régionaux sont déjà opérationnels, tels que le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN) et le North American Biodiversity Information Network (NABIN). Si un certain nombre de pays, dans une région donnée, sont intéressés par ces exemples, le Centre d'échange peut contribuer à l'échange d'expériences entre les Parties intéressées. Les réseaux régionaux pourront être mis sur pied par les Parties de leur plein gré, et le Secrétariat pourra les aider dans cette tâche.

Autres sujets proposés

27. L'Algérie a proposé :

(a) La diversité biologique et l'aménagement des terres dans le but de planifier, d'analyser et de matérialiser l'équilibre entre les terres industrielles et urbaines, aux niveaux national, régional et local, au moyen d'un projet de gestion intégrée des terres ;

(b) « La diversité biologique des systèmes marins et d'eau douce ». Ce sujet est couvert au titre des programmes de travail sur la diversité biologique marine et côtière et des eaux intérieures ;

(c) « La diversité biologique et la culture ». L'UNESCO examine cette question.

28. L'Arabie saoudite a proposé « Les Etats arabes : détérioration de la diversité biologique des terres et diversité biologique – centres de diversité et atténuation de la dégradation ». Cette question est toutefois traitée en vertu des programmes de travail sur la diversité biologique de l'agriculture et des terres arides et sub-humides, et sera examinée dans les travaux concernant les zones protégées et la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés.

29. Le Sénégal a proposé :

(a) « Le partage équitable des avantages entre les différentes parties prenantes dans la conservation de la diversité biologique ». Ce sujet est traité indirectement dans le programme de travail de la Convention sur l'accès et le partage des avantages.

(b) « L'évolution de la diversité biologique ».

30. Enfin, un membre du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a proposé le sujet suivant : « Principaux obstacles à la mise en œuvre des programmes de travail (par exemple, coordination entre secteurs) », à titre de question multisectorielle.

III. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

31. La Réunion intersessions sur le Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, après avoir examiné le projet de programme de travail pluriannuel, les propositions et les commentaires contenus dans la présente note, ainsi que les avis émis par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa huitième réunion, et les vues exprimées par les participants au cours de la Réunion intersessions, pourrait souhaiter recommander un projet de programme de travail pluriannuel révisé, en vue d'être examiné puis approuvé par la Conférence des Parties.

32. Ainsi, la Réunion intersessions pourrait souhaiter :

(a) Convenir, le cas échéant, des éléments proposés en vue d'un examen approfondi, tel que reflété dans l'annexe I ci-dessous, qui devraient être retenus dans le projet de programme de travail révisé et de la réunion de la Conférence des Parties pendant laquelle il lui serait recommandé de les étudier;

(b) Recommander que la Conférence des Parties approuve le calendrier de l'examen approfondi des programmes de travail existants, tel qu'indiqués dans l'annexe I de la présente note;

(c) Examiner, le cas échéant, comment la substance des propositions qui n'ont pas été retenues pour un examen approfondi dans le projet de programme de travail peuvent être traitées, si nécessaires, dans les programmes de travail existants.

/...

*Annexe I***LISTE COMPLETE DES PROPOSITIONS RELATIVES
AU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL***

QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE ÉTUDE DE FOND	QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN CRITIQUE APPROFONDI
<i>Huitième réunion (2006)</i>	
<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Diversité biologique insulaire**</p> <p>Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et rétablissement d'espèces rares menacées *</p> <p>Cibles, situation de référence, indicateurs et intégration:</p> <p><i>Propositions supplémentaires</i></p> <p>Evaluation des impacts et atténuation des impacts nuisibles</p>	<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Diversité biologique agricole</p> <p>Diversité biologique des terres arides et sub-humides</p> <p>Article 8(j) et dispositions connexes</p> <p>Mesures d'incitation</p>
<i>Neuvième réunion (2008)</i>	
<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Diversité biologique des zones urbaines et périurbaines</p> <p>Importance de la diversité biologique pour la santé humaine</p> <p>Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et moyens d'atténuer les effets négatifs **</p> <p><i>Propositions supplémentaires</i></p> <p>Moyens de subsistance durables pour les communautés</p> <p>Pauvreté, pressions exercées sur les populations, et participation des parties prenantes</p> <p>Elaboration d'un centre d'échange exhaustif et opérationnel</p> <p>Surveillance, évaluation et taxonomie</p>	<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Diversité biologique des forêts</p> <p>Espèces exotiques envahissantes, incluant notamment « l'importance de la sécurité biologique afin de préserver la diversité biologique par le contrôle des espèces exotiques envahissantes »</p> <p>Accès et partage des avantages</p> <p>Approche fondée sur les écosystèmes</p>

* Il faut noter que certains pays ont déclaré qu'aucun nouveau sujet ne serait inclus et que les travaux de la Conférence des Parties seront axés sur l'examen de la mise en oeuvre des décisions existantes de la Conférence des Parties et du Plan stratégique.

** Un pays a suggéré que l'examen approfondi de ces éléments soit reporté à la septième réunion de la Conférence des Parties.

QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE ÉTUDE DE FOND	QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN CRITIQUE APPROFONDI
<i>Dixième réunion (2010)</i>	
<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Ecosystèmes des régions polaires</p> <p>Rôle de la diversité biologique dans la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence</p> <p>Impact des conflits armés sur la diversité biologique et moyens d'atténuer les effets négatifs</p> <p>Impacts des changements de la couche d'ozone sur la diversité biologique, et moyens d'atténuer les effets nuisibles</p> <p><i>Propositions supplémentaires</i></p> <p>Diversité biologique et changements climatiques</p>	<p><i>Propositions existantes</i></p> <p>Diversité biologique des montagnes</p> <p>Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique</p> <p>Zones protégées</p> <p>Coopération technologique et transfert de technologie</p>
<i>Autres questions proposées en vue d'un examen approfondi, sans référence à une réunion particulière*</i>	
<p>Aspects économiques de la diversité biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation économique de la diversité biologique • Evaluation environnementale de l'agriculture • Evaluation de la diversité biologique pour l'industrie et les transports • Evaluation de la perte économique résultant de la dégradation de la diversité biologique <p>Surveillance et évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impacts de la libre circulation des populations sur la diversité biologique en général • Etudes socio-économiques sur les populations locales touchées par la détérioration de la diversité biologique 	
<p>Renforcement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles • Renforcement des capacités pour la formulation de programmes de sensibilisation du public <p>Réseaux et base de données:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de donnée internationale commune sur les ressources biologiques • Organisation de réseaux régionaux écologiques et de conservation de la diversité biologique • Utilisation de matériel de collecte pour les pays faisant partie de la Communauté des Etats indépendants 	

* De l'avis du Secrétariat, un certain nombre de ces éléments ont déjà été traités ou peuvent l'être en vertu de programmes de travail existants. Pour une discussion plus complète, voir les paragraphes 17 à 30 ci-dessus.

QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE ÉTUDE DE FOND	QUESTIONS FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN CRITIQUE APPROFONDI
<p>Diversité biologique et aménagement des terres dans le but de planifier, analyser et concrétiser l'équilibre industriel et urbain entre les terres biologiques aux niveaux national, régional et local, par l'intermédiaire d'un projet mondial de gestion intégrée des terres</p> <p>Diversité biologique des systèmes marins et d'eau douce</p> <p>Diversité biologique et culture</p> <p>Etats arabes : détérioration de la diversité biologique des terres et de la biologie – et atténuation de la détérioration</p> <p>Partage équitable des avantages entre les différents intervenants en matière de conservation de la diversité biologique</p> <p>Evolution de la diversité biologique</p> <p>Principaux obstacles à la mise en œuvre des programmes de travail (Ex. : coordination entre les secteurs) à titre de questions multisectorielles</p>	

/...

*Annexe II***COMPILED D'AUTRES PROPOSITIONS ET COMMENTAIRES SOUMIS PAR LES PARTIES EN RÉPONSE À LA DÉCISION VI/28 RELATIVE AU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES JUSQU'EN 2010**

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
Para.5 (d) Le rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence	Sainte-Lucie	Inclure « préparation » afin de lire « la diversité biologique dans la préparation, la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence »	
Para.5 (e) La diversité biologique insulaire	Sainte-Lucie	Ajouter après « diversité biologique insulaire », « en particulier les Petits Etats insulaires indépendants »	
Para.9 (a) Organisation des thèmes destinés à un examen approfondi, selon la proposition de l'Union européenne	Sainte-Lucie	Réorganiser la question à examiner de façon approfondie (i) Associée aux questions multisectorielles (ii) Intérêt pour l'élaboration des articles de la Convention (iii) Se rapportant aux écosystèmes - Résultat d'un échange entre (i) et (iii)	
	Chine	Réorganiser l'examen de la mise en œuvre de la Convention: (1) Examen de la mise en œuvre des articles de la Convention (2) Examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les écosystèmes (3) Examen de la situation des questions multisectorielles	

/...

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
Para.16 (a) La diversité biologique insulaire	Sainte-Lucie	La question de la diversité biologique insulaire nous reporte à la COP 7 de 2004, à titre de priorité, en raison des besoins des Petits Etats insulaires en développement Ajouter également « en particulier les petites îles » après Diversité biologique » et inclure le point (iv) pour identifier les ressources de mise en œuvre	
Para.16 (b) Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et récupération des espèces rares ou menacées d'extinction	Sainte-Lucie	La « Conservation <i>ex situ</i> » doit faire l'objet d'un thème séparé et ne pas faire partie de « la restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés » Les travaux devraient consister à ébaucher des directives et des principes directeurs, puis à avancer plus rapidement afin de faciliter la mise en œuvre	Les articles 8(f) et 9(c) sont complémentaires. De plus, tel qu'indiqué dans le chapeau de l'article 9, les mesures relatives à la conservation <i>ex-situ</i> conservation devront être prises principalement dans le but de compléter les mesures <i>in-situ</i> Des activités habilitantes et de soutien devraient être prises afin que les lignes directrices soient suffisamment diffusées, comprises et intégrées dans les stratégies et les plans d'action nationaux. La mise en œuvre des lignes directrices ou des principes directeurs dépendra des Parties.
		Reporter « la restauration et le rétablissement » à 2004	/...

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
	Canada	<p>Inclure l'examen de l'article 8(k)</p> <p>La CDB ne devrait pas envisager d'élaborer sa propre liste des écosystèmes dégradés et des espèces rares ou menacées d'extinction. Il serait plus positif d'adopter une démarche mettant l'accent sur le partage des expériences relatives à des succès aux menaces pesant sur les écosystèmes et les espèces, et élaborer des orientations sur ce qu'il faut examiner dans l'élaboration de stratégies de restauration et de rétablissement.</p>	<p>L'élaboration et l'application de la législation pertinente sur d'autres mesures réglementaires pour la protection des espèces menacées complètent la mise en œuvre des articles 8(f) et 9(c).</p>
<p>Para 16 (c) Cibles, situation de référence, indicateurs et intégration:</p>	Canada	<p>Les cibles peuvent jouer un rôle utile afin de réaliser des objectifs politiques dans certaines circonstances. Toutefois, l'utilité de fixer des dates limite à des objectifs doit être évaluée au cas par cas. Pour fixer des dates limite à des objectifs, que ce soit au niveau international, national, ou infranational, il faut d'abord prouver que ces objectifs sont crédibles, réalisables et basés sur des principes scientifiques objectifs. Les discussions sur ces objectifs qui auront lieu à la huitième Conférence des Parties devraient être structurées de façon équilibrée et ouverte, et tenir compte des objectifs existants, et notamment des Objectifs de développement pour le Millénaire.</p>	<p>De plus, la décision VI/9 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes fournit des lignes directrices sur les travaux futurs à entreprendre et sur la mise en œuvre des objectifs en matière de conservation des plantes</p>

/...

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
	République tchèque	<p>- Objectif prioritaire et condition préalable pour réussir : Intégration des objectifs de la CDB dans les politiques et programmes sectoriels et multisectoriels (aux niveaux national, régional et international); Synergie et coopération (avec d'autres conventions et protocoles multilatéraux sur l'environnement)</p>	
	Mexique	<p>Il est urgent d'inclure <i>l'intégration</i> à la lumière du Plan stratégique. Cependant, il sera difficile d'effectuer l'analyse avant la COP 10</p>	
	Sainte-Lucie	<p>« Objectifs et points de comparaison », à avancer en 2004</p>	
Para 16 La huitième réunion de la Conférence des Parties	Canada	<p>Evaluations, surveillance et rapports: La surveillance, telle que présentée dans l'article 7 de la Convention, devrait être considérée comme une question multisectorielle puisque ces questions seront considérées comme éléments faisant partie du principal domaine thématique de la COP 8.</p>	
Para.17 COP 9	Sainte-Lucie	<p>Avancer «L'impact de la mondialisation sur la diversité biologique » à 2004</p>	
Para.17 (b): L'importance de la biodiversité pour la santé humaine:	Sainte-Lucie	<p>Les êtres humains font partie intégrante de l'équation de la diversité biologique : la façon dont les êtres humains dépendent de leur environnement pour conserver la diversité biologique d'origine humaine et la façon dont les différentes races contribuent à la conservation de la diversité biologique humaine au moyen de leurs différents niveaux de résistance aux maladies.</p>	

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
Para.17 (c): Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et les moyens d'atténuation des effets négatifs.	Chine Canada	<p>La contribution intrinsèque, ou la valeur des besoins de la diversité biologique, doit être considérée, ainsi que les contributions extrinsèques de la diversité biologique, (par exemple : les sens affectifs, culturels, religieux, spirituels et sociologiques de la diversité biologique)</p> <p>L'importance de la diversité biologique pour la santé humaine devrait être révisée ainsi « L'importance de diversité biologique pour la santé humaine et l'atténuation de la pauvreté »</p> <p>Une clarification de la définition/contexte de la mondialisation est nécessaire. Le terme « mondialisation » est vaste et vague, son sens précis dépend du contexte dans lequel il est utilisé. Il est difficile d'évaluer l'utilité d'une discussion de la COP sur cette question sans plus de précision. Les discussions sur les impacts de la mondialisation devraient également être équilibrées, et souligner à la fois les impacts positifs et négatifs de cette dernière.</p>	<p>L'atténuation de la pauvreté implique davantage que la santé.</p>
Para.18 (a): Les écosystèmes polaires	Canada	Ecosystèmes polaires : Les discussions sur les écosystèmes polaires ne devraient pas être axées uniquement sur les changements climatiques, mais aussi sur des questions comme les espèces migratoires et l'accumulation des composés organiques persistants dans la chaîne alimentaire. De plus, les écosystèmes polaires ne peuvent être examinés distinctement des écosystèmes marins.	
Para.18 (b): Rôle de la biodiversité	Sainte-Lucie	La diversité biologique dans la préparation, et la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence – examiner les projets	/...

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence		pilotes	
Para.18 (c): Impact des conflits armés sur la biodiversité et les moyens d'atténuation des effets négatifs	Sainte-Lucie	Comme de nombreuses ressources humaines et génétiques proviennent d'Afrique, l'impact des conflits armés sur la diversité biologique en Afrique devrait être considéré comme une priorité absolue. La question de la colonisation et de la destruction des forêts afin de faire pousser des monocultures telles que le sucre, la banane, et le coton, et l'impact sur les ressources génétiques, devraient également être examiné.	
	Canada	Il faut clarifier certaines questions qui seront proposées sous ce thème. De plus, il faut noter qu'il sera difficile d'élaborer des lignes directrices utiles aux Parties sur ce sujet. La question de la réhabilitation et de la restauration des zones dégradées par les conflits armés devrait être adressée par la COP 8 via cette discussion.	
Para.18 (d): Impacts des changements de la couche d'ozone sur la biodiversité et moyens d'atténuation des effets négatifs	Sainte-Lucie	Il faudrait examiner à la fois l'amincissement et la coalescence de la couche d'ozone, mais aussi l'inverse, à savoir l'impact de la perte de la diversité biologique sur la couche d'ozone	
	Canada	On estime que la question des impacts des changements de l'ozone est trop spécifique et qu'il faudrait la traiter de façon plus large, par exemple, dans le contexte de l'impact des changements atmosphériques, des mouvements de polluants comme les polluants organiques persistants, les métaux lourds et le dépôt d'acide.	

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
Section III Calendrier de l'examen critique approfondi des programmes de travail	Sainte-Lucie	Sujets à inclure dans le programme de travail pour 2004 (par ordre de priorité) <ul style="list-style-type: none"> (1) Impact de la mondialisation sur la conservation/l'utilisation durable de la diversité biologique et moyens d'atténuer les effets néfastes (2) Diversité biologique insulaire, et particulièrement des Petits Etats insulaires en développement (3) Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés, y compris des cibles, points de comparaisons, indicateurs et intégration 	
Para 20 (c) L'Article 8(j) et les dispositions connexes	Canada	De plus, afin d'alléger la charge de travail de la COP 8, il est proposé de repousser l'examen de l'article 8(j) et des dispositions connexes et « des mesures d'incitation » jusqu'à la COP 9. Dans le cas de l'article 8(j), ceci permettrait aux Parties d'avoir plus de temps pour étudier le programme de travail, tout en offrant des synergies entre les travaux de l'article 8(j) et ceux sur l'accès et le partage des avantages. Transposer les mesures d'incitation à la COP 9 complèterait les aspects thématiques «sociaux » des discussions de la COP 9.	
Para.20 (d): Les mesures d'incitation.	Sainte-Lucie	Les mesures d'incitation devraient inclure « les implications commerciales relatives à l'OMC »	L'étude en cours sur les impacts de la libéralisation du commerce sur la diversité biologique agricole (conformément à la décision VI/5, paragraphe 17) présenté des travaux sur les mesures de soutien nationales

/...

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
			comme mesures d'incitation positives
Para 21 (a): La diversité biologique des forêts		Soutient la conservation des forêts en vue d'un examen approfondi, (selon la décision VI/22); et l'avancer à 2006	Voir paragraphes 25 à 27 de la décision VI/22 demandant un examen du programme de travail à la COP 8
Para.21 (b): Les espèces exotiques envahissantes.	Sainte-Lucie Canada	Les Petits Etats insulaires en développement devraient être inclus à titre prioritaire dans les travaux sur les espèces exotiques envahissantes et traiter l'importance de la sécurité biologique et de la mondialisation pour préserver la diversité biologique Question à examiner : Comme les espèces exotiques envahissantes ont été considérées comme une menace majeure pesant sur la diversité biologique mondiale, et étant donné le fait que cette question ait été un domaine thématique principal de la COP 6, il serait recommandé d'avancer cette question (en vue d'un examen) de la COP 9 à la COP 8, afin de maintenir l'élan dans ce domaine	
Annexe	Un membre du Bureau du SBSTTA	Avoir une discussion préliminaire sur le transfert de technologie et la coopération technologique à la COP 7, puis un examen approfondi à la COP 8	
Commentaire général	Union européenne	Il pourrait être nécessaire de laisser de côté certaines questions en vue d'un examen approfondi dans les ordres du jour des COP, afin de consacrer plus de temps à l'examen approfondi des questions déjà traitées par la COP et de faire les bilans des progrès de façon à réaliser l'objectif global de 2010.	
		Les programmes de travail et les plans d'action devraient être normalisés et restructurés pour les nouveaux thèmes qui doivent être examinés en profondeur	
	Chine	Les questions à examiner en profondeur à la COP devraient être choisies selon les principes suivants :	

Référence du projet de programme de travail (UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rév.1)	Pays	Commentaires et propositions	Commentaires supplémentaires/clarifications du Secrétariat
		(1) Priorités généralement identifiées par les rapports nationaux (2) Principales menaces auxquelles font face les régions et les Parties dans la conservation de la diversité biologique (3) Priorités des Parties en matière de renforcement des capacités	
	Mexique	Aucuns nouveaux thèmes ne devraient être inclus et les sujets doivent être conformes au Plan stratégique	
	Colombie	Aucuns nouveaux thèmes ne devraient être inclus et il faudrait se concentrer sur la mise en œuvre des décisions précédentes de la COP.	
	Tadjikistan	Elaboration de programmes relatifs à la diversité biologique des montagnes (suggestion de question prioritaire)	Actuellement examinés à titre de thème principal de SBSTTA-8 et de la COP 7
	République tchèque	- Refléter les résultats du SMDD dans la réunion MYPOW	

Annexe III

AUTRES PARTENAIRES

Sujet	Pays	Autres partenaires
Zones protégées	Sainte-Lucie	Les principaux partenaires devraient inclure : la Cartagena Convention Regional Coordinating Unit (UNEP-CAR/RCU) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales – Unité de l'environnement et du développement durable (OECS-ESDU).
	République tchèque	Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
Transfert de technologie et coopération technologique	Sainte-Lucie	Caribbean Industrial Research Institute (CARIRI), Caribbean Energy Information Systems (CEIS), Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPALC), Caribbean Community (CARICOM), Adaptation to Climate Change in the Caribbean (ACCC)
	République tchèque	La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
La diversité biologique insulaire	Sainte-Lucie	OECD-ESDU, CARICOM, et le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET).
La restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés	Sainte-Lucie	RARE, Centre for Tropical Conservation et le Caribbean Foresters Network.
	République tchèque	UNCCD
Cibles, situation de référence et indicateurs de la situation et des tendances de la diversité biologique	Sainte-Lucie	OECD-ESDU, Offices agricoles du Commonwealth (CAB-International), Caribbean Network for Integrated Rural Development (CNIRD)
La biodiversité des zones urbaines et périurbaines	Sainte-Lucie	Caribbean Foresters Network, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPALC)
	République tchèque	Conseil de l'Europe

/...

Sujet	Pays	Autres partenaires
L'importance de la biodiversité pour la santé humaine	Sainte-Lucie	Global Environmental Change and Food Systems (GECAFS), Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), CAB-International, et y inclure les résultats sur la façon dont la diversité biologique des êtres humains contribue à la santé humaine
Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et moyens pour en atténuer les effets négatifs	Sainte-Lucie République tchèque	CEPALC, CARICOM, OECO (Section du commerce), OMC, GECAFS, CAB-International, l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire CDD, MOC, Banque mondiale, FEM, FMI, OMS
Le rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence	Sainte-Lucie	Agence des Caraïbes pour l'intervention d'urgence en cas de sinistre (CDERA) et inclure la diversité biologique et la diversité biologique agricole des petits Etats en développement comme deux questions qui devraient véritablement faire l'objet d'un examen approfondi
Ecosystèmes de montagne	République tchèque	Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
Impact des conflits armés sur la biodiversité et moyens pour en atténuer les effets négatifs	République tchèque	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) , Comité sur les défis de la société moderne (CDSM)
